

**COMPTE RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE RISCLE DU 6 MAI 2016**

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

L'an deux mille seize, le 6 mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par Monsieur Christophe TERRAIN, le 30 avril 2016, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe TERRAIN, maire.

**Présents :** BASTROT Philippe, BERGUERIE Pascal, BOUÉ Marie-France, CLOT Georges, COURTADE Claude, DAVEZAC Daniel, DUFAU Valérie, FLOGNY Marie-Claire, JOURDON Jacques, LAJUS Pierre, MARQUE Jany, MICHEL Martine, TERRAIN Christophe, ZAGO Michel

**Absents ou excusés :** COOMANS Hélène a donné procuration à CLOT Georges, DARRIEUX Guy a donné procuration à JOURDON Jacques, LABENNE Baptiste, LESTERLE Jeanne, VIVIER Régine a donné procuration à FLOGNY Marie-Claire

**Secrétaire de séance :** BOUE Marie-France  
Julie CARRÈRE assistait à la séance.

**ARRETES DE POLICE DEPUIS PRECEDEMMENT CONSEIL**

NO D ORDRE	date	objet	nomenclature
AR 2016-61	16/4/16	AR DEBIT DE BOISSON FETE DES FLEURS	Liberté publique et pouvoir de police
AR 2016-62	21/4/16	MODIF DEBIT DE BOISSON PETANQUE	Liberté publique et pouvoir de police
AR 2016-63	26/4/16	AR DEBIT DE BOISSON LOTO FOOT	Liberté publique et pouvoir de police
AR 2016-64	29/4/16	AR SONORISATION FETE DES FLEURS	Liberté publique et pouvoir de police
AR 2016-65	29/4/16	3 AUTORISATIONS DEBITS DE BOISSONS FESTIVAL SPIRALE	Liberté publique et pouvoir de police
AR 2016-66	29/4/16	AR SONORISATION FESTIVAL SPIRALE	Liberté publique et pouvoir de police

**COMPTE RENDU SEANCE DU 8 AVRIL 2016**

Monsieur JOURDON Jacques fait remarquer que, sur le vote des budgets, communal et assainissement 2016, le nombre de votants n'apparaît pas.

Monsieur le Maire répond que le nombre de votants sera ajouté et que la version finale du compte rendu sera renvoyée pour validation aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur JOURDON Jacques rajoute qu'une erreur a été publiée sur La Dépêche concernant les votes du dernier Conseil Municipal. L'opposition s'est abstenue sur la délibération concernant les travaux mairie dont elle estimait le coût trop conséquent mais a voté favorablement aux travaux de l'Eglise.

De plus, il mentionne que l'opposition s'est abstenue sur le vote du budget investissement et non pas sur le fonctionnement.

Monsieur le Maire répond que leur abstention a été prise en compte pour le vote de l'intégralité du budget puisqu'il n'y a pas de distinction entre investissement et fonctionnement.

Monsieur JOURDON Jacques demande à ce que l'article du journal soit modifié et à ce qu'un démenti soit prévu.

Monsieur DAVEZAC Daniel rajoute qu'il manque le numéro de la EURL Damien DUFAU sur la délibération concernant l'adressage.

Monsieur le Maire répond que cette information n'était pas connue lors de la prise de la délibération. La question du rajout s'est posée en séance.

La poste a confirmé qu'il n'y avait pas lieu de délibérer sur la numérotation, il n'y a donc pas de conséquence à ce manque.

Madame MARQUE Jany souligne que la délibération concernant les travaux église n'apparaît pas dans le compte rendu.

Monsieur le Maire répond que les Bâtiments de France nous ont confirmé qu'ils ne disposaient plus de crédit en 2016 pour l'attribution de subvention d'investissement. Aucune délibération n'a donc été nécessaire.

#### **OBJET : VIREMENTS DE CREDITS – BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe qu'un ajustement est nécessaire au niveau de la section investissement du budget communal afin de tenir compte de l'avenant signé avec La Poste concernant l'aide à la numérotation des voies pour un montant de 500.12€ H.T et de l'étude de faisabilité pour l'aménagement de la médiathèque.

Monsieur le Maire propose donc le virement de crédits suivants :

- |                                      |          |
|--------------------------------------|----------|
| - Article 2182 Matériel de transport | -101€    |
| - Article 2031 frais d'études        | +5 981€  |
| - Article 2138 Autres constructions  | - 5 880€ |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 17 voix pour dont 3 procurations, accepte ces virements de crédits et autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

#### **OBJET : RECRUTEMENT ET SALAIRES DU PERSONNEL NON TITULAIRE - PISCINE 2016**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'afin d'assurer le bon fonctionnement de la piscine municipale et des bungalows, pendant la période estivale, il est nécessaire de recruter des agents non titulaires.

Il propose d'ouvrir au budget, les crédits nécessaires au paiement de cette catégorie de personnel, et demande l'autorisation de recruter, dans la limite des crédits votés, des agents non titulaire pour les mois de juin à septembre 2016.

<b>NATURE FONCTIONS</b>	<b>GRADE CORRESPONDANT ET TEMPS DE TRAVAIL</b>	<b>DUREE</b>	<b>REMUNERATION</b>
1 – Un Préposé régie entrées piscine et	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	Du 01/06 au 30/07	I.B.340 Majoré 321

entretien des vestiaires	A 23/35 <sup>ème</sup>		
3 – Un préposé régie entrées piscine, entretien bungalows	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe A 29/35 <sup>ème</sup>	Du 01/07 au 31/07	I.B.340 Majoré 321
4 – Un préposé régie entrées piscine	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe A 29/35 <sup>ème</sup>	Du 01/07 au 31/07	I.B.340 Majoré 321
5 – Un préposé Entretien piscine	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe 15/35 <sup>ème</sup>	Du 01/7 au 31/07	I.B.340 Majoré 321
6 – Un Préposé régie entrées piscine	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe A 26/35 <sup>ème</sup>	Du 01/08 au 05/09	I.B.340 Majoré 321
7 – Un Préposé régie entrées piscine	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe A 26/35 <sup>ème</sup>	Du 01/08 au 05/09	I.B.340 Majoré 321
8 – Un préposé Entretien piscine	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe A 13/35 <sup>ème</sup>	Du 01/08 au 05/09	I.B.34 Majoré 321
9 – MAITRE NAGEUR SAUVETEUR	M.N.S. à 33/35 <sup>ème</sup>	Du 01/07 au 05/09	IB 393 Majoré 358

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'accepter de recruter du personnel non titulaire nécessaire au bon fonctionnement des services techniques, de la piscine municipale de juin à septembre 2016, dans la limite des crédits votés
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous documents correspondants.

Après en avoir délibéré à 17 voix pour dont 3 procurations, le Conseil Municipal décide d'accepter de recruter du personnel non titulaire nécessaire au bon fonctionnement des services de juin à septembre 2016, dans la limite des crédits votés et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous documents correspondants.

### **OBJET : PROJET DE RELOCALISATION DE LA MEDIATHEQUE DANS UN BATIMENT COMMUNAL RENOVE**

Monsieur le Maire explique que le dossier de la médiathèque est le sujet principal de ce Conseil Municipal.

Il présente à l'assemblée l'étude réalisée par le CAUE en début de mandat sur l'aménagement des locaux actuels de la médiathèque.

Des travaux complexes sont à envisager pour arriver à un résultat satisfaisant. Malgré cela, resterait le problème de l'accessibilité, de la visibilité du site et celui de la répartition du fonctionnement sur deux étages.

Dans la première proposition était envisagée l'utilisation de la grange attenante.

Plusieurs scénarios sont envisagés pour différents coûts.

Soit nous faisons à minima et nous continuons sur ce bâtiment, soit nous poursuivons la réflexion.

Le manque de visibilité du bâtiment reste un inconvénient.

Lorsqu'on évoque un bâtiment simple à mettre aux normes PMR et visible en centre-ville, on pense à la salle polyvalente.

Il faudra imaginer un jeu de chaise musicale entre les bâtiments car il faudra reloger les associations utilisatrices.

Nous pensons que ce bâtiment est le plus adapté.

Nous en parlons ce soir car les délais pour déposer des demandes de subventions sont courts.

L'accompagnement pourrait être important, à hauteur de 80%.

Monsieur JOURDON Jacques pense que ce choix semble logique vu les difficultés d'accès au bâtiment actuel. L'emplacement paraît plus judicieux et le projet intéressant.

Monsieur le Maire explique qu'un architecte de Nogaro a été sollicité il y a peu de temps. Il a accepté de travailler en un temps record sur ce dossier.

Nous ne lui avons pas donné de contrainte par rapport à cette étude. Manon BONNET, la responsable de la médiathèque, a été précise sur les besoins. Il a tout de suite apprécié l'architecture du bâtiment.

Un remaniement de toiture est à prévoir. Il est également nécessaire d'amener de la lumière.

Il a apporté sa touche personnelle, tel que l'ouverture sur le Rieutort.

Le mur du fond est mitoyen, donc il ne sera pas modifié.

Côté sud, les portes deviennent des fenêtres donc il n'y aura plus d'accès. L'accès se fera par la façade est.

Le bureau est positionné au fond, là où est actuellement entreposé le matériel des associations.

Au niveau des sanitaires actuels est prévue l'ouverture sur une terrasse sur le Rieutort.

Les futurs sanitaires seront sous l'escalier, à l'autre bout du bâtiment. L'accessibilité de l'étage est prévue avec un ascenseur monte-charge.

L'architecte n'avait pas été assez ambitieux sur le chiffrage du mobilier. Nous avons fait réévaluer ce poste de dépense par rapport à des projets récents de nouvelles médiathèques.

L'étage pourra servir de salle d'exposition et d'animation.

Monsieur le Maire évoque la situation particulière des aînés, qui devront quitter leur quartier. Leur situation est à prendre en considération.

Il est proposé de faire évoluer et d'aménager l'étage, qui pourrait également accueillir des associations.

Le projet prévoit une mezzanine.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'estimatif des travaux qui s'élèvent à 619 505,60 soit 743 406,72€ TTC.

Monsieur JOURDON Jacques signale que ces travaux ne sont pas prévus au budget et demande s'ils sont donc liés à une subvention exceptionnelle.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement ils sont liés au fonds d'investissement et de soutien local. L'Etat a débloqué une enveloppe exceptionnelle pour des travaux d'investissement prêt à débiter en 2016. Il est intéressant de se positionner.

Monsieur LAJUS Pierre rajoute que la DRAC à visiter la salle polyvalente et trouve le lieu très intéressant. La DRAC est très positive sur ce projet.

Monsieur le Maire explique que l'architecte à effectuer une prestation rémunérée mais qu'après il y aura un appel d'offre. Nous ne sommes donc pas certains que ce soit lui qui soit en charge du projet. Des appels d'offres de travaux seront par la suite mis en œuvre, certainement en 2017, le temps de préparer les dossiers de subvention. Il y aura donc deux gros projets en 2017 : les travaux mairie et médiathèque.

La chaufferie est prévue à l'étage pour gagner un maximum de surface en bas et pour respecter les attentes par rapport au fonds vignes et vins, spécifique à Riscle.

Monsieur JOURDON Jacques demande ce que deviendra l'ancien bâtiment de la médiathèque.

Monsieur le Maire répond que ce bâtiment pourrait être vendu ou qu'il pourrait éventuellement répondre aux besoins de certaines associations. Tout dépendra de l'utilisation faite des locaux de la Mairie.

La Mairie pourrait recevoir des associations mais également le personnel de la Communauté de Communes. La question sera évoquée d'ici peu en conseil communautaire.

Trois choix s'offrent à eux : la mairie, l'ancienne école des garçons et l'ancien hôtel Caupenne.

L'intérêt de la mairie pour la Communauté de Communes est que nous investissons et elle loue. Dans les autres cas, des travaux sont à envisager et la Communauté de Communes ne souhaite pas investir.

Monsieur le Maire explique qu'il a rencontré Monsieur Renoire, Président du club des aînés, et lui a fait part de l'étude en cours. Il lui a précisé que la réflexion serait menée en concertation avec les utilisateurs actuels ; les aînés, la danse, la gym...

D'autres pistes peuvent être étudiées au niveau des bains douches, de l'ancien bâtiment de la médiathèque. Il serait également bon de garder contact avec le locataire de Monsieur PERSOONS (ancien bâtiment carrefour), qui aura peut-être de la place disponible.

Monsieur JOURDON Jacques rajoute qu'il est clair que la salle polyvalente se prête à ce type de projet.

Monsieur le Maire précise que les murs et la charpente sont sains.

Monsieur ZAGO Michel demande pourquoi l'option d'une climatisation réversible n'a pas été retenue car les puits de jours apportent de la chaleur. Cela permettrait d'abandonner

le gaz et le fioul. Si nous devons installer un climatiseur ou poser des stores occultant ignifugées au feu sur les fenêtres, les coûts peuvent vite être importants.

Monsieur BASTROT Philippe précise que l'avantage de la médiathèque actuelle est que le bâtiment a du cachet et n'est pas détérioré. Il peut être revendu.

Monsieur LAJUS Pierre rajoute que cela peut être compliqué sur Riscle de trouver acquéreur.

Monsieur le Maire répond qu'il faut tomber sur un amoureux du site.

Monsieur JOURDON Jacques mentionne que ce bâtiment a également des contraintes.

Monsieur le Maire confirme qu'il existe des contraintes, notamment avec le stationnement à la sortie des écoles. Il est difficile d'envisager des activités aux mêmes heures. Il faudra trouver des activités en décalé. Y mettre des associations peut poser problème.

Le calcul de la superficie de la médiathèque est fait par rapport à la population. IL y a des chiffres standards.

Les médiathèques les plus proches sont Barcelonne-du-Gers. Il n'y a rien sur Aignan. Il existe un point lecture sur Viella.

Le projet actuel est dimensionné sur les standards intercommunaux.

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation du bâtiment de l'actuelle salle polyvalente, et d'installation dans ses murs du service public de lecture **Médiathèque Municipale de Riscle**.

La médiathèque fait partie des équipements attractifs de la commune. Cependant, le bâtiment dans lequel elle est située aujourd'hui est inaccessible, inadapté par rapport aux nouvelles missions des médiathèques, incompatible avec les pratiques des publics. Ses espaces sont saturés, et l'offre numérique et informatique est insuffisante.

Pour pallier à ces difficultés, et proposer aux populations une offre de service soutenant l'intérêt général, la municipalité de Riscle souhaite rénover l'ancienne halle aux grains, au centre du bourg, pour y installer la médiathèque. Face à la carence d'établissements de lecture publique sur le territoire, elle souhaite, de plus, lui donner une dimension communautaire.

Une étude de faisabilité a été effectuée par Monsieur Xavier LACOSTE, Architecte, pour un montant de 4 900€ H.T, soit 5 880€ TTC.

La DRAC peut financer tout ou partie du montant de l'étude de faisabilité et participera également au financement global du projet.

Monsieur le Maire présente l'étude au Conseil Municipal ainsi que le descriptif des travaux.

L'opération d'investissement est estimée à 619 505,60€ Hors Taxes, soit 743 406,72€ TTC.

Le plan de financement serait le suivant :

Dotation de soutien à	40%	247 802,24
-----------------------	-----	------------

l'investissement public local		
DRAC	40%	247 802,24
Autofinancement	20%	123 901,12
		619 505,60

Après en avoir délibéré à 17 voix pour dont 3 procurations, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le projet précédemment cité
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention aussi substantielle que possible auprès de la DRAC pour la prise en charge des frais d'étude de faisabilité
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la dotation de soutien à l'investissement public local à hauteur de 40% auprès des services de l'Etat.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire évoque une fête des fleurs réussi grâce au travail des bénévoles.

Monsieur DAVEZAC Daniel demande comment s'est déroulée la réunion avec le Lycée Agricole sur l'aménagement du rond-point.

Monsieur le Maire explique que les élèves ont fait quatre propositions d'aménagement succinct. Il fait part des croquis aux membres du Conseil Municipal.

Il précise que la Commune a accepté de continuer à travailler avec eux. Ils vont pouvoir y travailler avant les grandes vacances.

Monsieur DAVEZAC Daniel demande si les préconisations de sécurité évoquées par Madame COOMANS Hélène lors de dernier Conseil Municipal ont bien été prises en compte.

Monsieur le Maire explique que, notamment pour la passerelle en bois, il faudra demander l'avis du Conseil Départemental.

Une mise en place à la rentrée paraît envisageable.

Monsieur DAVEZAC Daniel demande ce qu'il peut être mis sur le rond-point.

Monsieur le Maire répond que le rond-point étant en zone urbaine, la Commune est assez libre mais qu'elle appliquera les mêmes contraintes de sécurité qu'hors agglomération.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier de l'Institution Adour qui propose de modifier le seuil de l'Adour existant afin d'assurer la continuité écologique sur les ouvrages de l'Adour Gersois.

Il précise que la Commune a dans un premier temps signalé que le seuil avait un intérêt et que le modifier provoquerait l'arasement des berges.

Dans sa réponse, l'Institution Adour propose deux options :

- L'arasement du seuil avec équipement d'une rampe à macrorugosités régulièrement repartit (estimé à 170 000 € HT) ;
- l'équipement de l'ouvrage en l'état (estimé à 150 000 € HT pour l'équipement et 350 000 € HT de reprise du seuil).

Monsieur le Maire estime que les options proposées ont des montants démesurés.

Un courrier va être adressé à l'Institution Adour, leur suggérant de faire une réunion publique. Copie du dossier sera faite à la Préfecture du Gers.

Monsieur DAVEZAC Daniel souligne que les poissons passent en l'état.

Monsieur le Maire explique que les bureaux d'études prétendent que certaines espèces ne peuvent pas franchir le seuil tel qu'il est aujourd'hui.

Monsieur JOURDON Jacques évoque le fait que Riscle n'est pas la seule commune concernée par ce type d'aménagement. Ces travaux sont prévus sur de nombreux sites.

L'ordre du jour étant achevé, la séance s'élève à 20h15

Marie-France BOUE  
Secrétaire de séance

Christophe TERRAIN  
Maire de Riscle